

Procès-verbal

Séance du 21 décembre 2023

L'an 2023 et le 21 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie sous la présidence de DENIAU Joël, Maire.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire, MM. SÉNÉCHAUD Lucien, SOBALAK Stéphane et LEPOITTEVIN Yann, Mme VANDEVILLE Christèle

Excusés : Mme BANNIER Sandra a donné pouvoir M LEPOITTEVIN Yann et Mme HENTZIEN Emilie a donné pouvoir M DENIAU Joël

Absente : Mme BLONDIAU ANTONELLO Angély

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 5

Date de la convocation : 14/12/2023

Date d'affichage : 14/12/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 22/12/2023

et publication ou notification du : 22/12/2023

A été nommée secrétaire : Mme VANDEVILLE Christèle

SOMMAIRE

Arrêt du procès-verbal du 30 novembre 2023

Réponse à l'appel à candidature audit énergétique dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3
Subventions aux associations

Questions diverses

Point sur les diverses commissions

Date du prochain conseil municipal

Le Maire demande à l'assistance de rajouter un point à l'ordre du jour : Voirie 2024.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Arrête le procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre, tel qu'il est transcrit.

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 7 contre :0 abstention :0)

Délibération 2023 - 47 : Réponse à l'appel à candidature audit énergétique dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3

La commune de Morand,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2022-82 approuvant le Règlement de l'appel à candidature,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Morand ;

Considérant que le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont le SIEIL est membre, est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR ;

Considérant que le SIEIL peut faire bénéficier de ces financements aux communes adhérentes à la compétence « électricité » et aux communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la collectivité a procédé à la réalisation de l'audit énergétique de l'école ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

| | | |
|-----------------------------------------------------|--|--|
| PLAN DE FINANCEMENT | | |
| Etude énergétique – Isolation bâtiment école | | |

| Montant HT dépenses éligibles | Recettes Montant HT | |
|-------------------------------|-------------------------|----------------|
| 2 900 € | Subvention ACTEE (50 %) | 1 450 € |
| | Autofinancement | 1 450 € |
| | Total | 2 900 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement dédié à l'appel à projets ACTEE - Sequoia 3 dédié au financement d'audits énergétiques ;
- Décide de répondre à l'appel à candidature du SIEIL en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE pour l'audit énergétique relatif aux travaux de réhabilitation énergétique de l'école ;
- S'engage à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux ;
- Autorise la FNCCR, le groupement POLE ENERGIE CENTRE et le SIEIL à communiquer sur le projet retenu dans leur communication globale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2023 - 48 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils doivent voter les subventions attribuées pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent les subventions suivantes :

| ASSOCIATION | Montant de la subvention pour 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Amicale des démobilisés | 300 € |
| Cercle Regain | 300 € |
| Comité des fêtes de Morand | 1 850 € |
| Association de Gymnastique volontaire de Saint Nicolas des Motets | 100 € |
| Coopérative scolaire Morand/Dame-Marie-les-Bois/Saint Nicolas des Motets | 305 € |
| Association APEI Super Parents | 150 € |
| Protection civile | 100 € |
| Judo | 50 € |
| HBCR (Handball) | 50 € |
| Réserve pour autres subventions | 325 € |
| TOTAL | 3 530 € |

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2023 - 49 : FDSR Voirie 2024

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises pour le projet 2024 Voirie :

Entreprise STPE VERNAT : 18 692 € HT soit 22 430,40 € TTC

Entreprise TOURS'N TP : 12 042 € HT, soit 14 450,40 € TTC

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention départementale au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De confier les travaux de voirie 2024 l'entreprise TOURS'N TP pour un montant de 14 450,40 € TTC.

De déposer une demande de subvention au Département au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Point sur les diverses commissions

Date prochain conseil municipal : 18 janvier 2024 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h.

TABLE RECAPITULATIVE de la séance du 21 décembre 2023 par numéro

| DATE | NUMERO | OBJET |
|------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21/12/2023 | D2023-47 | Réponse à l'appel à candidature audit énergétique dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3 |
| 21/12/2023 | D2023-48 | Subventions aux associations |
| 21/12/2023 | D2023-49 | FDSR Voirie 2024 |

Signatures

Le Maire
Joël DENIAU



La secrétaire de séance
VANDEVILLE Christèle

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' shape.